

VICTOIRE GENEVOISE CONTRE LES CAISSES MALADIE

■ Le Conseil national a adopté hier une initiative genevoise demandant de cantonaliser les réserves des caisses.

■ Objectif: éviter que les réserves accumulées notamment à Genève ne servent dans d'autres cantons.

■ Pierre-François Unger demande des mesures urgentes pour que cette décision s'applique aux primes 2011.

MEHDI-STÉPHANE PRIN
ET CAROLINE ZUERCHER BERNE

Le Conseil national vient de donner un signe fort contre le transfert des excédents des primes maladie payés pendant des années par les Romands de l'autre côté de la Sarine. Par 85 voix contre 66, les élus ont accepté une initiative cantonale genevoise demandant de cantonaliser les réserves des caisses maladie. Ce vote tombe en pleine polémique contre Assura et Supra qui veulent justement compenser les hausses de primes dans le reste de la Suisse en piochant dans la cagnotte des Vaudois, Genevois et Neuchâtelois (*lire ci-contre*).

« Cette victoire est plus forte que prévue, se réjouit Jean-Charles Rielle (PS, GE). A mon sens, la lettre signée par dix cantons a été déterminante. C'est aussi une victoire pour des cantons qui, comme Genève, essaient de maîtriser les coûts de la santé: désormais, ils seront récompensés de leurs efforts. Si cette initiative n'avait pas été votée, on risquait au contraire une explosion des coûts. L'idéal, maintenant, serait que Didier Burkhalter comprenne le message et présente un arrêté fédéral urgent pour

« Les Genevois seront récompensés de leurs efforts pour maîtriser les coûts de la santé »

JEAN-CHARLES RIELLE (PS, GE)

que cette décision ait un effet sur les primes 2011 et pour empêcher qu'Assura et Supra ne puissent répartir leurs excédents de réserves. »

« La situation n'est plus tenable »

Un avis partagé par le Vaudois Guy Parmelin, qui a convaincu plusieurs de ses collègues UDC romands de voter avec la gauche. « L'utilisation des réserves des caisses maladie pose un véritable problème et la situation



A 85 voix contre 66, les élus de la Chambre du peuple ont dit oui à l'initiative cantonale genevoise demandant de cantonaliser les réserves des caisses maladie. Beaucoup de Romands mais également des Alémaniques ont soutenu le texte. (KEYSTONE)

n'est plus tenable. Si le Conseil fédéral a une meilleure solution que l'initiative genevoise, nous la prendrons. Mais en attendant, ce vote représente une garantie. »

Sans surprise, le président de santésuisse, Claude Ruey (PLR, VD), a refusé le texte. « Son acceptation par le Conseil national n'est pas très importante à mes yeux. Le Conseil fédéral va prochainement faire de véritables propositions dans le domaine des réserves des caisses

maladie. L'initiative genevoise représente une mauvaise solution à un véritable problème. » Le libéral peine à dissimuler son agacement contre Assura et Supra, qui sèment la tempête au moment où les assureurs maladie tentent de redorer leur image par une campagne publicitaire.

Unanimité genevoise

La pression est désormais maximale sur les dirigeants

des deux caisses, estime Jean-François Steiert (PS, FR). « Si ces deux assureurs ne reviennent pas rapidement sur leur décision, ils vont décrédibiliser totalement les affiches de santésuisse. »

Hier, seuls trois conseillers nationaux vaudois n'ont pas voté pour l'initiative, tous libéraux-radicaux. Claude Ruey a été suivi par Charles Favre, mais aussi Olivier François. Côté genevois, tous les parlementaires ont suivi la proposition

cantonale. A l'exception d'Yves Nidegger (UDC), qui avouait toutefois une petite confusion lors du vote, puisqu'il comptait en réalité se rallier à cet avis.

Le président du conseil d'administration de Supra, Marc-Olivier Buffat, estime pour sa part que l'on ne peut pas parler de transfert. « Le vote du Parlement montre bien qu'aujourd'hui, la cantonalisation des réserves n'existe pas. Si la loi change, nous l'appliquerons. »

Long combat

■ Depuis plusieurs années, le Genevois Pierre-François Unger (PDC) et le Vaudois Pierre-Yves Maillard (PS) accusent les caisses maladie d'imposer dans leurs cantons des primes excessives. Ce qui alimente des réserves utilisées au niveau national. C'est pour éviter que ces sommes ne servent à financer les frais d'autres cantons que Genève a déposé en juin 2009 à Berne une initiative demandant de cantonaliser les réserves. Sa requête a pris d'autant plus d'importance qu'on a appris, fin août 2010, que Supra et Assura comptaient justement puiser 165 millions de francs dans les réserves genevoises, 54 millions dans le canton de Neuchâtel et 52 millions dans le canton de Vaud pour les distribuer dans d'autres cantons. L'objectif étant d'égaliser les taux de réserves, qui varient fortement d'une région à l'autre du pays.

■ L'Office fédéral de la santé publique, qui surveille les montants des primes, a expliqué ne pas pouvoir intervenir: selon un arrêt du Tribunal administratif fédéral de 2009, la notion de réserves cantonales ne repose sur aucune base légale. Manque de base légale? Alors créons-la rapidement! Pour éviter cette manœuvre des caisses, annoncée au 31 décembre 2010, dix cantons ont signé une lettre destinée aux conseillers nationaux pour appuyer l'intervention genevoise et demander une action urgente. Une vraie course contre la montre s'est engagée. L'initiative genevoise ayant été adoptée, la loi doit maintenant être changée. Mais selon l'administration fédérale, il paraît difficile d'agir d'ici à la fin de l'année. Même avec une procédure accélérée. **MSP/CZ**

LIRE L'ÉDITORIAL EN PAGE UNE:
« Belle victoire pour les assurés »

« Berne doit prendre des mesures urgentes »

Le magistrat genevois chargé de la santé, Pierre-François Unger, milite depuis longtemps pour cette cantonalisation des réserves. Le vote de la chambre basse du Parlement vient récompenser ses efforts.

Quelle est votre réaction au vote du Conseil national?

C'est une victoire pour moi et pour les autres conseillers d'Etat qui se sont battus pour cantonaliser les réserves. Et aussi pour les assurés qui, durant des années, ont payé des primes trop importantes. Ces sommes leur appartiennent

mais allaient être reversées aux assurés d'autres cantons. Et même si la Confédération avait promis d'agir depuis trois ans, elle ne l'avait toujours pas fait!

Comment expliquez-vous cette victoire?

C'est un mélange de différents facteurs. Indiscutablement, le fait que plusieurs cantons ont soufflé dans la même trompette a joué un rôle (*ndlr: une lettre signée par dix conseillers d'Etat, dont Pierre-François Unger, a été remise aux conseillers nationaux avant le débat*). Il y a aussi eu

l'affaire d'Assura et de Supra qui ont l'intention d'amortir les hausses de primes au niveau national en utilisant les réserves accumulées dans certains cantons. Ces deux assurances ont eu le mérite d'agir avec transparence, ce qui a permis de visualiser ce que nous affirmons depuis trois ans: cette fois, plus personne ne pouvait démentir l'existence de tels transferts! Un refus de notre proposition aurait aussi mis en péril tout le système, qui n'aurait plus eu la confiance des assurés lésés. Pas un Genevois n'aurait compris une telle décision!

Quel sera l'effet de cette décision sur les primes des Genevois?

Les Genevois ont à leur disposition des réserves excédentaires de plus de 350 millions de francs, et cela également grâce aux efforts qui ont été faits pour maîtriser les coûts. Il ne sera donc pas possible d'augmenter leurs primes dans les prochaines années. A mon avis, les effets devraient déjà se faire sentir pour les primes 2011, mais pour cela, il faut que le Conseil fédéral prenne des mesures urgentes.

(cz)



Pierre-François Unger. « Les effets devraient déjà se faire sentir pour les primes 2011. » (LAURENT GUIRAUD)